

Budget 2024 et PDI 2024-2033

Une métropole résiliente et forte

Faits saillants

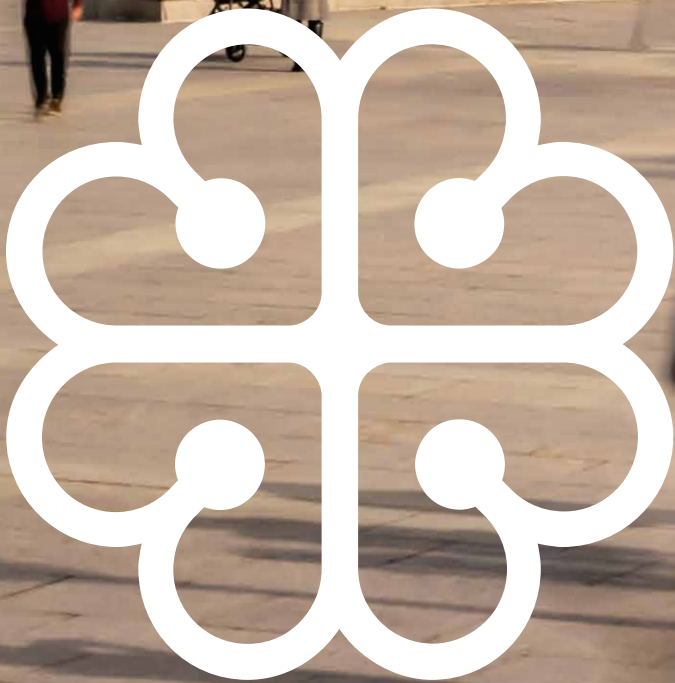


Table des matières

4 Mots

Mot de la mairesse

Mot du directeur général

7 Budget de fonctionnement 2024

Un budget équilibré de 6,99 G\$

Fiscalité locale

17 Faits saillants

Budget 2024 et PDI 2024-2033 : Une métropole résiliente et forte

Transition écologique et adaptation aux changements climatiques

Habitation

Sécurité urbaine

Services de proximité

Vie culturelle

Mobilité et développement urbain

Solidarité, inclusion et participation

Développement économique

37 Programme décennal d'immobilisations 2024-2033

Un PDI de 23,9 G\$

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

Maintenir et renouveler les infrastructures routières

42 Gestion de la dette

45 Arrondissements

Mot de la mairesse



Des choix prudents, une approche responsable

Plus que jamais, nous sommes engagés à offrir aux Montréalaises et aux Montréalais des services de qualité et des milieux de vie qui favorisent leur plein épanouissement. Nous sommes également déterminés à protéger le portefeuille des Montréalaises et des Montréalais, en ne laissant personne pour compte.

Certains défis ne peuvent toutefois être ignorés et s'intègrent à notre gestion des fonds publics. Les impacts directs de l'augmentation du coût de la vie, la crise du logement, les besoins criants des personnes les plus vulnérables de notre société, ainsi que les changements climatiques, font partie de la réalité avec laquelle nous devons désormais composer. Nous en avons pris acte dans chacun de nos budgets et c'est toujours le cas. Il est, cela dit, indéniable que cette réalité s'intensifie au fil des ans.

C'est dans ce contexte particulier que nous présentons un budget 2024 équilibré de 6,99 G\$, ainsi qu'un programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de 23,9 G\$. Il s'agit d'une planification financière qui reflète nos priorités, nos ambitions et nos aspirations collectives pour le Montréal de demain, dans le respect de nos capacités.

À titre de gouvernement de proximité, nous sommes aux premières loges pour comprendre les besoins émergents des Montréalaises et des Montréalais. Notre action est cependant guidée par d'importants impératifs, notamment les limites de nos champs de compétences, un accès limité à des sources de revenus et la responsabilité de maintenir une saine gestion des finances municipales.

C'est pourquoi il était essentiel, de concert avec les plus grandes villes du Québec, de renouveler le partenariat financier qui lie le gouvernement du Québec et les municipalités. Dans ce nouveau partenariat, le gouvernement du Québec reconnaît les priorités identifiées par le milieu municipal et accepte de maintenir un dialogue plus soutenu. Nous saluons le fait que les villes seront désormais mieux outillées face aux besoins grandissants observés sur le terrain.

Par ailleurs, puisque nous voulons éviter d'alourdir le poids financier supporté par les contribuables, nous avons renouvelé notre engagement à contenir la hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal sous le niveau de l'inflation observé. Ainsi, pour l'année 2024, nous limitons la hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels à 4,6 %.

Le budget 2024 et le PDI 2024-2033 nous permettront de poursuivre nos actions dans plusieurs domaines clés, dont la transition écologique. En effet, devant l'urgence d'agir, nous réitérons notre ferme volonté d'atteindre les cibles environnementales que nous nous sommes fixées. Pour ce faire, nous nous dotons d'un premier budget climat et nous nous engageons à consacrer 10 à 15 % de nos investissements des 10 prochaines années à des projets liés à l'adaptation aux changements climatiques.

En matière d'habitation, nous poursuivons activement notre collaboration avec nos partenaires, dans le cadre du *Chantier Montréal abordable*. Nous accentuons aussi la mise en place d'initiatives permettant d'accélérer l'offre résidentielle montréalaise. Animés par la conviction profonde qu'il s'agit d'un droit fondamental, notre objectif demeure d'offrir un toit à toutes et à tous, et de préserver au maximum l'abordabilité de Montréal.

La sécurité publique continue aussi d'être au cœur de nos priorités. Dans la foulée de la récente présentation du *Modèle montréalais pour une ville sécuritaire*, nous sommes convaincus que, pour améliorer le sentiment de sécurité de la population, nous devons agir dans les quartiers et auprès de la population pour améliorer la qualité de vie. C'est sur ce volet que nous continuerons d'agir.

La question de la mobilité n'est pas en reste, alors que nous travaillons à offrir des options de déplacement variées et sécuritaires, tout au long de l'année. En ce sens, nous accentuerons la sécurisation des abords des écoles, nous continuerons de faire la promotion du transport collectif et nous élargirons la couverture du Réseau express vélo. Ces gestes contribueront à améliorer la fluidité sur l'ensemble du territoire et à assurer un meilleur partage de la route.

Enfin, bien que la Ville de Montréal soit confrontée, comme toutes les métropoles du monde, à des défis qui vont bien au-delà du cadre d'actions habituellement réservé aux municipalités, je me réjouis de constater que les forces vives de notre collectivité sont mobilisées pour concrétiser nos ambitions communes. C'est ce qui nous permet d'entrevoir positivement l'avenir qui se dessine pour notre métropole et pour les futures générations de Montréalaises et de Montréalais. C'est ce qui guide, tous les jours, chacune de nos décisions.

La mairesse de Montréal,

Valérie Plante

Mot du directeur général



Confrontée aux aléas météorologiques liés aux changements climatiques, ainsi qu'aux impacts considérables du contexte inflationniste post-pandémique, la Ville porte une grande responsabilité, soit celle de protéger sa population, ses actifs et l'environnement.

C'est dans ce contexte que nous déposons le budget 2024 et le programme décennal d'immobilisations 2024-2033. Un exercice financier qui est en phase avec les priorités de Montréal 2030 et les préoccupations actuelles de notre collectivité.

Devant l'ampleur des défis, la Ville travaille sans relâche pour varier ses sources de revenus, afin de maintenir un niveau de service de qualité pour la population. La récente déclaration de réciprocité avec le gouvernement du Québec constitue un jalon important dans nos relations et permettra à la Ville de mieux répondre aux enjeux actuels.

Cette année, nous jetons les bases d'une nouvelle gouvernance intégrée au processus financier de la Ville, en dévoilant un tout premier budget climat. Cette innovation nous permettra dorénavant de prendre en compte les engagements et les objectifs inscrits au Plan climat 2020-2030 de façon systématique. Nous investirons d'importantes sommes en matière d'adaptation aux changements climatiques : 240,6 M\$ sont ainsi prévus pour réaliser des infrastructures naturelles et hybrides. Nous consacrerons une part importante de notre budget pour actualiser et pérenniser nos actifs : plus de 6 G\$ seront consacrés aux infrastructures de l'eau au cours des dix prochaines années.

L'augmentation du coût de la vie, les difficultés d'accès au logement et l'exacerbation des inégalités sociales nous obligent à nous inscrire dans la recherche de solutions innovantes et à impacts directs; telle est notre volonté avec la création de la cellule facilitatrice. Fermement engagée à résoudre la crise du logement, la Ville investira 555 M\$ dans les 10 prochaines années pour acquérir des terrains et assurer le développement de logements abordables, sociaux et communautaires. La Ville pose ainsi des gestes concrets à l'intention des personnes les plus vulnérables.

Enfin, afin d'agir en adéquation avec notre mission et nos champs de compétences, nous maintenons le cap dans la révision de nos activités et programmes. Un vaste chantier d'amélioration continue est actuellement en cours. Il vise à assurer une plus grande équité sociale et territoriale dans les services offerts à la population, tout en optimisant l'efficacité de l'organisation. Deux outils supplémentaires nous permettront par ailleurs de renforcer cette ambition : l'indice d'équité des milieux de vie et l'approche des Quartiers inclusifs et résilients (QIR) 2030.

Je tiens à remercier les équipes de la Ville pour leur travail et leur haut niveau d'engagement. Notre personnel se dépasse au quotidien pour répondre aux besoins de la population et contribue ainsi à renforcer la résilience de notre métropole face aux défis qui se présentent à elle.

Le directeur général,

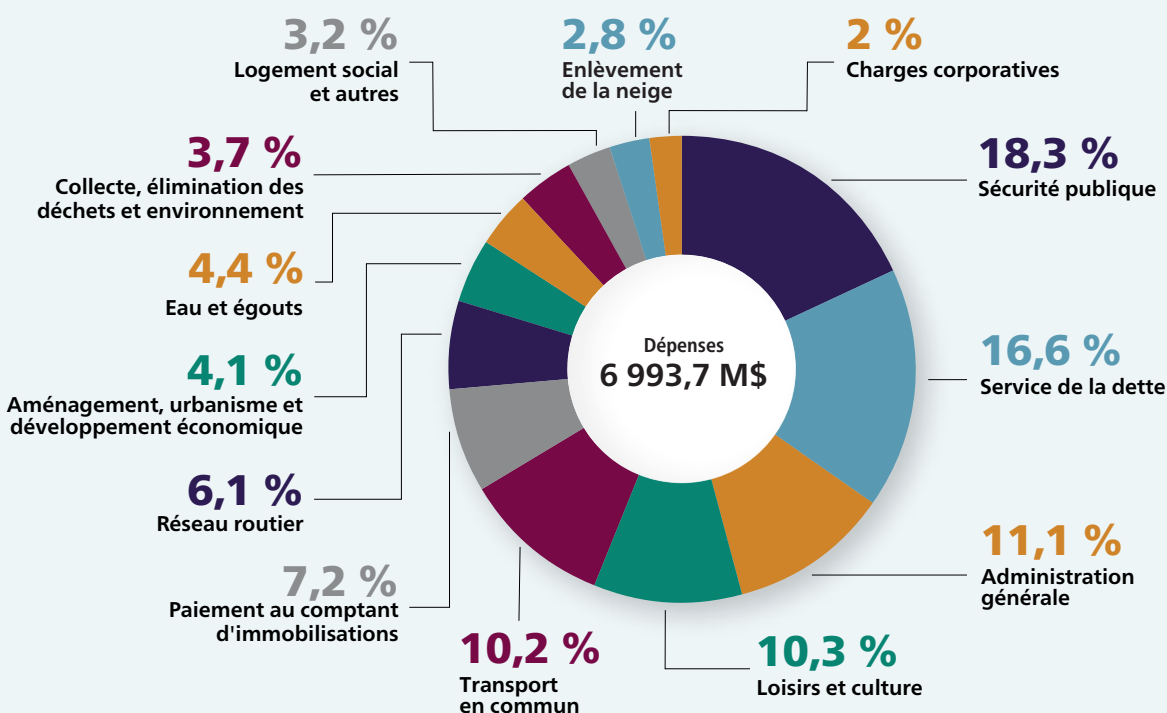
Serge Lamontagne, MBA, ASC

Budget de fonctionnement 2024

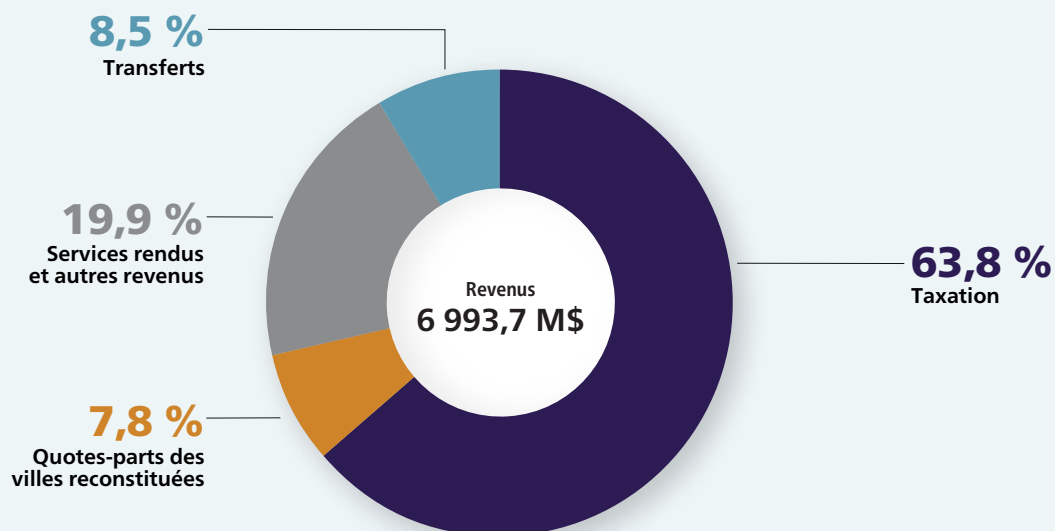
Un budget équilibré de 6,99 G\$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours.

Répartition des dépenses par activités



Provenance des revenus



Fiscalité locale

Une hausse des taxes foncières qui demeure sous l'inflation observée

Pour l'année 2024, le conseil municipal limite la hausse des charges fiscales sous son contrôle à 4,6 %, tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels.

- Cette hausse est composée, à la fois pour les immeubles résidentiels et non résidentiels, d'une hausse de 3 % au niveau de la taxe foncière générale, 0,5 % au niveau de la taxe spéciale relative au service de l'eau et 1,1 % pour la taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM.
- Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal représentent respectivement 87 % et 97 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels.

Globalement, les conseils d'arrondissement choisissent d'augmenter leurs taxes relatives aux services de 9,1 % et leurs taxes relatives aux investissements de 2,9 %.

- Les charges fiscales sous le contrôle des conseils d'arrondissement représentent respectivement 13 % et 3 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels.

En raison de la proportion différente que représentent les charges fiscales du conseil municipal et celles des taxes d'arrondissements dans les charges totales des immeubles résidentiels et non résidentiels, les décisions des différents conseils ont des effets différents sur les variations de charges totales de chacune de ces catégories d'immeubles.

Ainsi, en combinant les décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement, les hausses des charges fiscales foncières totales pour 2024 sont de 4,9 % pour les immeubles résidentiels et 4,6 % pour les immeubles non résidentiels, ce qui se situe sous le niveau observé de l'inflation entre août 2022 et août 2023 pour la région métropolitaine de Montréal¹.

Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

↑ 2,6 % Taxe foncière générale	↑ 4,0 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,5 % Taxe relative à l'eau	
↑ 0,9 % Taxe relative à l'ARTM	
↑ <0,1 % Taxe relative aux dettes	
0 % Taxe relative à la voirie	
↑ 0,7 % Taxes de services	↑ 0,9 % Décisions des conseils d'arrondissement
↑ 0,2 % Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières	
↑ 4,9 %	

Immeubles non résidentiels

↑ 3,0 % Taxe foncière générale	↑ 4,5 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,5 % Taxe relative à l'eau	
↑ 1,0 % Taxe relative à l'ARTM	
↑ <0,1 % Taxe relative aux dettes	
0 % Taxe relative à la voirie	
↑ 0,1 % Taxes de services	↑ 0,1 % Décisions des conseils d'arrondissement
0 % Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières	
↑ 4,6 %	

¹ 5,2 % - Inflation annuelle observée en date du 31 août 2023, Institut de la statistique du Québec

Mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels

Le conseil municipal maintient la mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels, introduite en 2019. Cette mesure permet d'imposer un taux moins élevé en-dessous du seuil de valeur foncière non résidentielle de 900 000 \$.

La différenciation des taux s'applique au taux de la taxe foncière générale ainsi qu'à celui de la taxe relative à l'ARTM. Elle s'applique également à la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Pour 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 \$ ou moins, la mesure des taux différenciés a pour effet cumulatif d'alléger de 16 % leurs charges fiscales totales. En tout, les propriétaires de plus de 90 % des immeubles non résidentiels bénéficient de cette mesure.

Effet cumulatif de la mesure des taux différenciés sur un immeuble d'une valeur non résidentielle de 900 000 \$

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	23 494 \$	19 197 \$
Taxes spéciales	4 187 \$	4 000 \$
Taxes d'arrondissement	739 \$	739 \$
Total	28 420 \$	23 936 \$
Effet cumulatif de la mesure		(4 484 \$) (16 %)

Rôle d'évaluation

Le rôle d'évaluation reflète la valeur marchande des propriétés foncières, et ces valeurs sont remises à jour tous les trois ans pour prendre en compte l'évolution du marché. La valeur foncière inscrite au rôle d'évaluation est celle utilisée pour le calcul des taxes foncières.

La Ville ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des nouvelles valeurs. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville ajuste ses taux à la baisse.

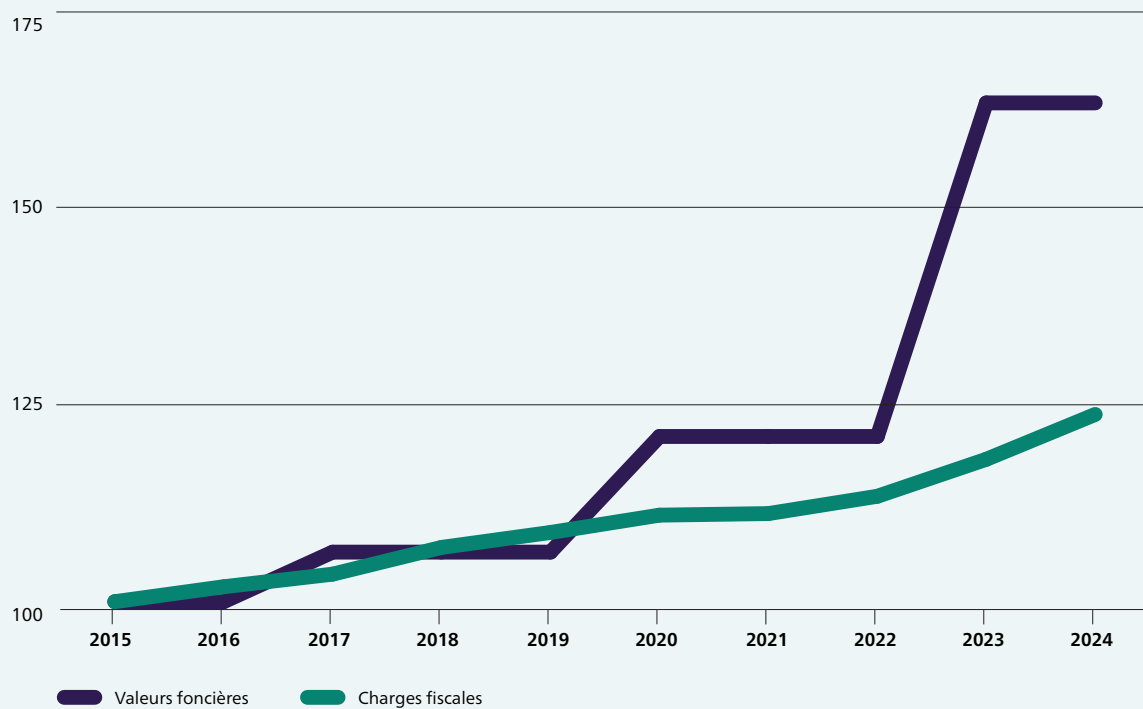
Parce que la Ville étale la variation des valeurs due à l'entrée en vigueur du rôle sur plusieurs années, cet ajustement à la baisse des taux est fait annuellement.

Une fois les taux ajustés, le conseil municipal augmentera ses charges fiscales selon le pourcentage fixé pour l'année.

Les deux graphiques qui suivent illustrent cette mécanique.

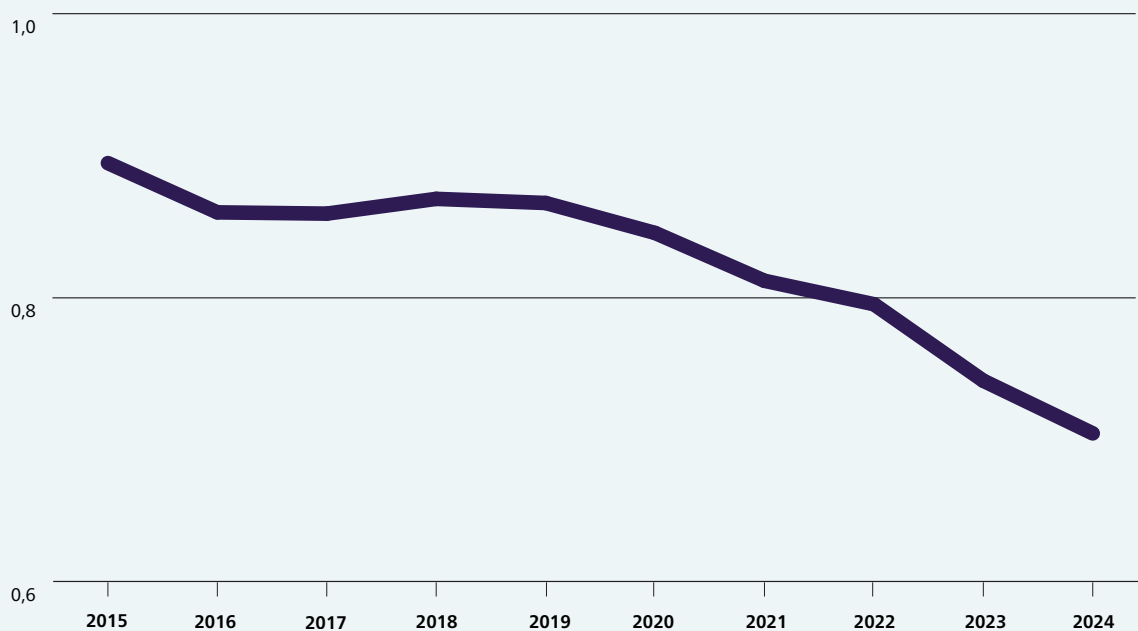
Évolution des indices des charges fiscales totales et des valeurs foncières, immeubles résidentiels, 2015 à 2024

Indice (2015=100)



Évolution des taux moyens cumulés de la catégorie d'immeubles résiduelle (5 logements et moins), 2015 à 2024

(\$ par 100 \$ d'évaluation foncière)



Variation des charges fiscales foncières totales de la Ville de Montréal

Les effets de l'ensemble des éléments expliqués précédemment se traduisent dans les variations des charges fiscales des propriétaires d'immeubles. Les tableaux qui suivent présentent la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements. Ils présentent de manière distincte les variations des charges fiscales attribuables aux taxes prélevées par le conseil municipal et celles prélevées par les conseils d'arrondissement.

Des différences existent entre les arrondissements pour les variations des charges fiscales totales relevant du conseil municipal. Ces différences s'expliquent principalement par :

- les effets du financement des dettes des anciennes villes contractées avant 2002;
- les effets du dépôt du rôle d'évaluation 2023-2025.

La Ville ayant choisi d'étaler la variation des valeurs foncières lors du dépôt du rôle d'évaluation 2023-2025, les effets de son dépôt se font graduellement sentir. L'avis d'imposition de chaque contribuable peut donc varier selon des proportions différentes pour les données présentées dans ces tableaux, en raison, entre autres, de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés situées sur le territoire de la ville de Montréal.

Variation des charges fiscales de 2023 à 2024, immeubles résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal					Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales			Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investissements	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à l'ARTM					
Ahuntsic-Cartierville	2,7 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	4,1 %	0,7 %	0,3 %	1,0 %	5,1 %
Anjou	2,3 %	(0,0 %)	0,4 %	0,8 %	3,5 %	2,2 %	0,6 %	2,9 %	6,3 %
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	3,4 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	5,0 %	0,6 %	(0,0 %)	0,6 %	5,5 %
Lachine	3,4 %	(0,0 %)	0,5 %	0,9 %	4,7 %	0,6 %	(0,0 %)	0,6 %	5,3 %
LaSalle	2,3 %	(0,0 %)	0,5 %	0,9 %	3,7 %	1,1 %	0,3 %	1,3 %	5,0 %
Le Plateau-Mont-Royal	2,5 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	4,0 %	0,7 %	0,2 %	1,0 %	4,9 %
Le Sud-Ouest	2,9 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	4,3 %	0,4 %	(0,1 %)	0,3 %	4,7 %
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	2,3 %	0,0 %	0,4 %	0,8 %	3,6 %	1,0 %	0,3 %	1,4 %	4,9 %
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	3,4 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	4,9 %	0,6 %	0,3 %	0,9 %	5,8 %
Montréal-Nord	2,2 %	(0,0 %)	0,4 %	0,8 %	3,3 %	1,7 %	(0,1 %)	1,5 %	4,8 %
Outremont	2,3 %	(0,0 %)	0,5 %	0,9 %	3,7 %	0,6 %	(0,1 %)	0,6 %	4,2 %
Pierrefonds-Roxboro	4,2 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	5,6 %	1,2 %	0,4 %	1,6 %	7,2 %
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	2,7 %	0,1 %	0,4 %	0,8 %	4,0 %	0,7 %	0,7 %	1,4 %	5,4 %
Rosemont—La Petite-Patrie	2,5 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	3,9 %	0,8 %	(0,0 %)	0,7 %	4,7 %
Saint-Laurent	2,7 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	4,1 %	1,0 %	(0,1 %)	0,8 %	4,9 %
Saint-Léonard	1,7 %	(0,0 %)	0,4 %	0,9 %	3,0 %	0,7 %	0,2 %	0,9 %	3,9 %
Verdun	2,6 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	4,0 %	0,5 %	0,1 %	0,6 %	4,6 %
Ville-Marie	0,7 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	2,1 %	0,5 %	0,0 %	0,5 %	2,6 %
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	2,9 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	4,3 %	0,8 %	0,1 %	0,9 %	5,2 %
Ville de Montréal	2,6 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	4,0 %	0,7 %	0,2 %	0,9 %	4,9 %

Note : Puisque la taxe relative à la voirie ne fait l'objet d'aucune variation en 2024, elle n'est pas présentée dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Variation des charges fiscales de 2023 à 2024, immeubles non résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal					Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales			Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investissements	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à l'ARTM					
Ahuntsic-Cartierville	2,5 %	(0,0 %)	0,5 %	1,0 %	4,0 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	4,2 %
Anjou	7,4 %	(0,0 %)	0,6 %	1,1 %	9,0 %	0,6 %	0,2 %	0,8 %	9,8 %
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	3,7 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	5,3 %	0,1 %	(0,0 %)	0,0 %	5,4 %
Lachine	12,3 %	(0,0 %)	0,6 %	1,2 %	14,1 %	0,2 %	0,0 %	0,2 %	14,3 %
LaSalle	7,6 %	0,0 %	0,6 %	1,1 %	9,3 %	0,3 %	0,1 %	0,3 %	9,7 %
Le Plateau-Mont-Royal	3,6 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	5,2 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	5,3 %
Le Sud-Ouest	4,8 %	0,1 %	0,5 %	1,0 %	6,5 %	0,1 %	(0,0 %)	0,0 %	6,5 %
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	2,5 %	0,0 %	0,5 %	1,0 %	4,0 %	0,2 %	(0,0 %)	0,1 %	4,1 %
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	6,2 %	0,1 %	0,5 %	1,1 %	7,9 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	8,1 %
Montréal-Nord	6,6 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	8,3 %	0,5 %	(0,0 %)	0,4 %	8,7 %
Outremont	5,9 %	(0,1 %)	0,6 %	1,1 %	7,5 %	0,1 %	(0,0 %)	0,1 %	7,6 %
Pierrefonds-Roxboro	2,8 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	4,4 %	0,1 %	0,0 %	0,2 %	4,6 %
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	6,5 %	0,1 %	0,6 %	1,0 %	8,2 %	0,2 %	0,2 %	0,3 %	8,5 %
Rosemont—La Petite-Patrie	5,2 %	0,1 %	0,6 %	1,1 %	6,9 %	0,2 %	(0,0 %)	0,1 %	7,1 %
Saint-Laurent	10,0 %	0,1 %	0,6 %	1,1 %	11,8 %	0,3 %	0,0 %	0,3 %	12,1 %
Saint-Léonard	7,3 %	(0,0 %)	0,6 %	1,1 %	9,0 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	9,2 %
Verdun	2,2 %	0,0 %	0,5 %	1,0 %	3,8 %	0,0 %	(0,0 %)	0,0 %	3,8 %
Ville-Marie	(2,3 %)	(0,2 %)	0,5 %	1,0 %	(0,9 %)	0,0 %	(0,0 %)	0,0 %	(0,9 %)
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	4,0 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	5,6 %	0,1 %	(0,0 %)	0,1 %	5,7 %
Ville de Montréal	3,0 %	0,0 %	0,5 %	1,0 %	4,5 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	4,6 %

Note : Puisque la taxe relative à la voirie ne fait l'objet d'aucune variation en 2024, elle n'est pas présentée dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Repenser la relation fiscale entre les municipalités et le gouvernement du Québec

Le monde entier vit en ce moment une période d'inflation inhabituellement élevée. Le Québec et le Canada n'y échappent pas, et les administrations municipales sont également affectées par la hausse générale des prix. L'encadré suivant illustre l'inflation annuelle observée en date du 31 août 2023, au moment où la Ville de Montréal terminait son processus budgétaire 2024.

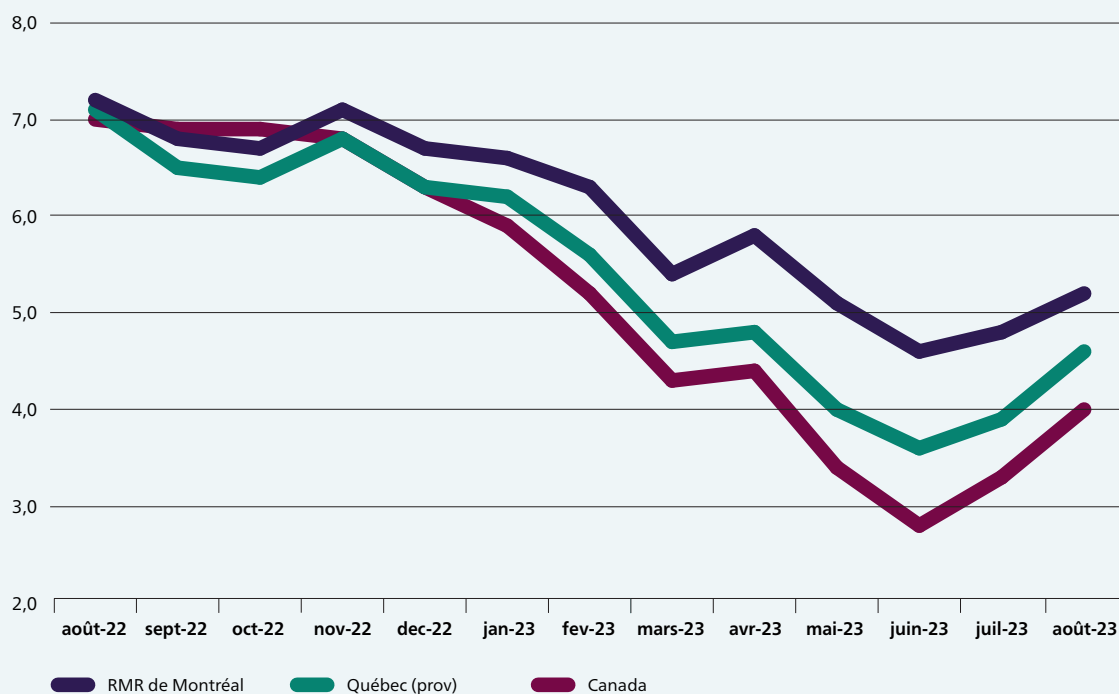
Inflation annuelle observée au 31 août 2023

Région métropolitaine de Montréal (RMR)	Québec (prov.)	Canada
5,2 %	4,6 %	4,0 %

Source : Institut de la statistique du Québec

Calculée par rapport au même mois de l'année précédente, la hausse des prix est d'ailleurs demeurée généralement plus élevée dans la RMR de Montréal que dans l'ensemble du Québec et du Canada depuis un an.

Taux de croissance de l'Indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, Québec, Canada, données mensuelles non désaisonnalisées, août 2022 – août 2023



Source : Institut de la statistique du Québec

Dans ce contexte financier tendu, les municipalités et le gouvernement du Québec doivent revoir leur relation fiscale. Voici trois enjeux aux impacts significatifs pour la Ville de Montréal.

Remboursement partiel de la TVQ

Les gouvernements du Canada et du Québec retournent aux municipalités respectivement 100 % de la TPS et 50 % de la TVQ qu'elles déboursent.

Environ 40 M\$ des taxes prélevées par la Ville de Montréal à ses contribuables sont donc retournées sous forme de TVQ au gouvernement du Québec, ce qui correspond approximativement à 1 % des taxes foncières. À ce montant s'ajoute une dépense annuelle de l'ordre de 60 M\$ pour les projets d'immobilisation, ce qui porte le total de la TVQ versée annuellement au gouvernement du Québec à environ 100 M\$.

Compensations tenant lieu de taxes versées par le gouvernement du Québec

Les gouvernements ne paient pas des taxes foncières aux municipalités, mais bien des compensations tenant lieu de taxes basées sur la valeur des immeubles qu'ils y possèdent.

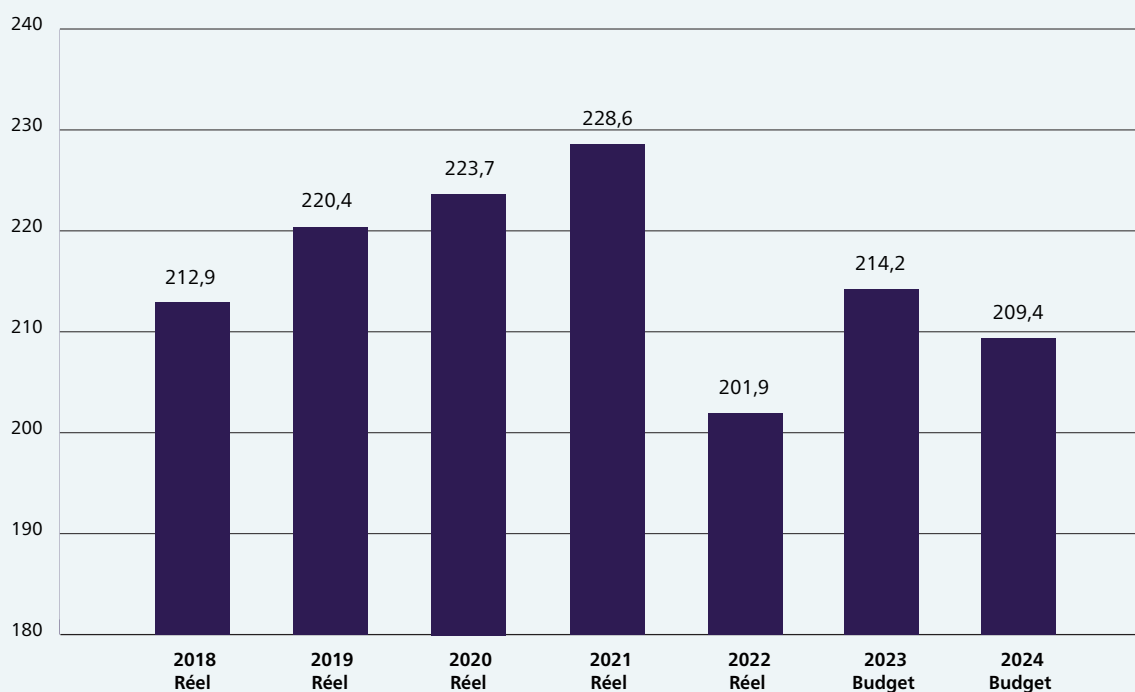
Pour la majorité des immeubles du gouvernement du Québec, les compensations ne représentent pas l'équivalent des taxes non résidentielles, contrairement aux immeubles du gouvernement du Canada. Si ces compensations étaient établies en fonction des taux des taxes applicables aux immeubles non résidentiels, la Ville de Montréal récolterait entre 400 et 450 M\$ de revenus additionnels.

Les compensations pour les immeubles du gouvernement sont plutôt établies à partir du taux global de taxation (TGT). Pour certains immeubles, la compensation n'est pas non plus équivalente à 100 % de ce taux.

Pour les immeubles des réseaux scolaires primaires et secondaires, le gouvernement utilise 82 % du TGT pour établir les compensations. Si les compensations étaient versées sur 100 % du TGT, la Ville de Montréal obtiendrait environ 9 M\$ de revenus additionnels.

Évolution des paiements tenant lieu de taxes versés par le gouvernement du Québec à la Ville de Montréal, 2018-2024

En millions de dollars



De plus, en 2022, le gouvernement du Québec a modifié sa façon de calculer les en-lieu de taxes à verser aux municipalités. Il est évalué que cette modification fait perdre à la Ville de Montréal un revenu annuel d'environ 30 M\$ pour les immeubles des réseaux publics de santé et d'éducation. Depuis, même si le nombre de ces immeubles est en hausse, cet écart ne s'est pas rétabli.

Le coût important des mécanismes de reddition de compte dans l'octroi de transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux, budgétés à 594 M\$ en 2024, représentent 8,5 % des revenus de la Ville de Montréal. Les transferts gouvernementaux sont toutefois octroyés sous condition du respect de multiples mécanismes de reddition de compte. Or, les coûts associés à la lourdeur de ces mécanismes sont tels, qu'ils représentent une part non négligeable des transferts. Selon une étude récente de l'UMQ portant sur les exigences gouvernementales en reddition de compte, les coûts de ces dernières représenteraient plus de 300 M\$ annuellement pour les municipalités québécoises.

Une simplification et une harmonisation des mécanismes de reddition de compte imposés mènerait à un gain en efficacité qui bénéficierait autant aux municipalités qu'au gouvernement.

Faits sillants

Budget 2024 et PDI 2024-2033 : Une métropole résiliente et forte

Avec un budget de fonctionnement équilibré de 6,99 G\$ pour 2024 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de 23,9 G\$, la Ville de Montréal se mobilise pour bâtir une métropole durable, inclusive et résiliente. La métropole, qui contribue à plus du tiers du PIB du Québec, continuera à jouer son rôle de moteur économique pour la province, en misant autant sur des stratégies axées sur le long terme, que sur des solutions concrètes et adaptées aux enjeux actuels.

Assurer la qualité des services

La Ville réitère son engagement à offrir des infrastructures et des services de qualité aux citoyennes et citoyens, tout en optimisant la gestion de ses ressources pour générer des économies récurrentes. En 2024, elle poursuivra la revue de ses activités et programmes, afin de veiller à ce qu'ils répondent à sa mission, ses champs de compétence, son plan stratégique Montréal 2030 et ses autres priorités organisationnelles. Cet exercice collaboratif et innovant tient également compte de la capacité de payer des contribuables, dans le but d'assurer une plus grande équité sociale et territoriale dans les services offerts à la population, tout en optimisant l'efficacité de l'organisation.



Adapter le financement municipal aux nouvelles réalités

Consciente des besoins et des aspirations de la population, que ce soit en matière de logement, de sécurité urbaine, de mobilité, de résilience aux changements climatiques ou d'inégalités sociales, la Ville mesure l'ampleur des attentes et des charges qui lui incombent, bien au-delà du cadre municipal traditionnel.

C'est face à ces réalités qu'elle travaille à définir un nouveau cadre fiscal, pour diversifier ses sources de revenus, tout en recherchant un juste équilibre budgétaire, qui respecte la capacité de payer de la population, sans pénaliser les générations futures.

Le Sommet sur la fiscalité municipale, un exercice de collaboration historique qui a rassemblé à l'automne 2023 les plus grandes villes du Québec, a par ailleurs permis de discuter de ces enjeux.

Intégrer un budget climat

Nouveauté du budget 2024, l'ajout au processus budgétaire d'une section climat, qui regroupe le Plan climat de la Ville, y compris un test et un budget climat, ainsi que la liste des investissements liés à l'adaptation climatique. Une décision innovante qui permet de prendre en compte les questions climatiques et environnementales dans toutes les décisions de la Ville.



Transition écologique et adaptation aux changements climatiques

Plus que jamais déterminée à répondre à l'urgence climatique, la Ville poursuit le déploiement du Plan climat 2020-2030 et de ses 46 mesures. Elle dévoile également son tout premier budget climat, qui permet de transposer ses objectifs et stratégies climatiques en mesures concrètes, réalisables et financées. Quant aux projets phares de 2024, l'accent sera mis sur des enjeux prioritaires, comme l'adaptation aux changements climatiques et la gestion de l'eau.

Adopter un budget climat

Fidèle aux engagements pris dans le cadre du Plan climat 2020-2030, la Ville a revu ses règles de gouvernance pour intégrer l'impact climatique et environnemental à toutes ses décisions.

Cette première version du budget climat pave ainsi la voie vers une gouvernance climatique entièrement intégrée au processus budgétaire. Les actions et les décisions ayant un impact climatique seront désormais proposées, adoptées, mises en œuvre, suivies et rapportées en fonction du cycle budgétaire.

S'adapter aux changements climatiques

Consciente de l'importance de poser des gestes concrets, la Ville s'est engagée à consacrer 10 à 15 % de son PDI dans des investissements liés à l'adaptation aux changements climatiques, principalement dans des infrastructures naturelles et hybrides.

Un budget climat pour



Définir la limite maximale d'émission de la collectivité montréalaise pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050



Prioriser les actions à mettre en œuvre pour respecter les engagements climatiques de la Ville



Assurer un suivi des cibles et des objectifs, en effectuant des ajustements au besoin



Déterminer le financement requis

Photo: Mathieu Sparks



Anticiper les événements de pluies intenses

De nouveaux aménagements de surface seront développés dans des parcs et des places publiques pour absorber et drainer l'eau lors d'épisodes de pluies abondantes, une mesure qui accélère la transition écologique, tout en améliorant la qualité des milieux de vie.

Dans les deux prochaines années, la Ville réalisera ainsi 400 aménagements de trottoirs et une trentaine de parcs résilients supplémentaires, répartis sur l'ensemble du territoire.

Infrastructures naturelles et hybrides

240,6 M\$ au PDI en 2024

Plan directeur de drainage (construction d'ouvrages de rétention)

527,8 M\$ au PDI 2024-2033

Optimiser la gestion de l'eau

En 2024, d'importantes sommes seront affectées à l'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts, et comprennent la poursuite du remplacement des entrées de service en plomb, initiative amorcée depuis 2021.

Afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville allouera par ailleurs de fortes sommes à d'autres infrastructures de l'eau, comme les usines d'eau potable, de désinfection des eaux usées, ainsi que divers réservoirs et stations de pompage. Ces projets d'envergure généreront de nombreuses retombées positives : diminution des risques pour la santé humaine, protection de la faune et de la flore aquatique du Saint-Laurent, réduction considérable des émissions de GES et valorisation de matières résiduelles.

Branchements au plomb

673,4 M\$ au PDI 2024-2033

Usines d'eau potable

426,5 M\$ au PDI 2024-2033

Station d'épuration et réseau d'intercepteurs

274,8 M\$ au PDI 2024-2033

Projet de désinfection des eaux usées

563,9 M\$ au PDI 2024-2033



Photo : Mathieu Sparks

Montréal, leader en transition écologique

La Ville exerce un leadership fort en matière de transition écologique sur la scène locale et internationale, et appuie les travaux de plusieurs organismes de renom. Montréal a notamment eu le privilège d'être la ville hôte de la COP15 sur la biodiversité, qui a débouché sur l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal. Elle fait partie du Groupe consultatif pour les autorités locales et régionales du Secrétaire général de l'ONU et soutient l'implantation d'un Bureau de programme d'ONU-Habitat à Montréal, sur les solutions urbaines liées à la biodiversité et aux changements climatiques.

Elle participe de plus au Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board ou ISSB), qui vise à créer des normes de divulgations financières environnementales communes. Elle accueille également un bureau de l'ISSB. Par ailleurs, Montréal s'est récemment hissée à la 12^e place du classement mondial des villes de finance verte et durable, ce qui la classe au premier rang des villes canadiennes et au 5^e rang des villes nord-américaines. Cette reconnaissance confirme, une fois de plus, le leadership de la métropole dans ce domaine.

Photo : Frédéric Ménard-Aublin



Habitation

Consciente que l'accès au logement représente un enjeu grandissant pour de nombreux ménages montréalais, la Ville s'engage plus que jamais à accélérer le développement de logements sociaux et abordables, et à appuyer l'ensemble de l'offre résidentielle. Guidée par une stratégie à long terme, elle continuera de déployer des actions concrètes pour acquérir et protéger des bâtiments résidentiels existants ou des terrains, tout en soutenant les familles à revenu modeste et les personnes vulnérables.

Répondre de façon concertée à la crise du logement

Rareté des logements, augmentation des loyers, taux d'intérêt à la hausse : la crise du logement touche, de près ou de loin, l'ensemble des Montréalais et des Québécoises. Face à ces défis de taille, la Ville continuera de mobiliser ses partenaires, notamment dans le cadre des travaux du Chantier Montréal abordable, afin d'apporter des réponses concrètes et adaptées aux besoins de la population.

Accélérer l'offre résidentielle

Résolue à favoriser la construction de logements sociaux et abordables, la Ville multipliera les initiatives pour développer des logements et acquérir des immeubles, en exerçant son droit de préemption.

Dans l'optique d'appuyer le développement de projets immobiliers stratégiques, la cellule facilitatrice étendra son plan d'action à l'ensemble du territoire en 2024. Sa mission : assouplir les processus d'approbation et le cadre réglementaire, tout en encourageant la collaboration entre les secteurs immobilier, communautaire et les différentes parties prenantes.

Résolue à promouvoir le développement de logements sociaux et abordables, la Ville testera de nouveaux leviers d'intervention, afin de soutenir le développement de projets, tant sur le plan réglementaire que financier. Elle lancera en parallèle des appels de propositions, pour mettre à disposition des terrains qui seront destinés à la construction de logements sociaux et abordables.

Protéger les plus vulnérables

L'accent sera aussi mis sur la sécurisation de refuges et la protection de maisons de chambres, pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. En 2023, 5 maisons de chambres et 2 immeubles de logements abordables ont été sauvegardés, pour un total de 209 unités. Par ailleurs, 421 unités à l'intention de personnes vulnérables sont, à ce jour, livrées ou en cours dans le cadre du volet ville de l'Initiative pour la Création Rapide de Logements (ICRL). Du côté de Ville-Marie, l'Îlot Voyageur Sud, occupé de façon transitoire par des organismes communautaires, évoluera vers un projet à vocation résidentielle, assorti de logements abordables, sociaux et privés locatifs.

Acquisition de terrains pour le développement de logements abordables, sociaux et communautaires

555,3 M\$ au PDI 2024-2033

Photo : Mathieu Sparks



Sécurité urbaine

Parce que la sécurité est une des priorités essentielles de la Ville, tous les efforts sont déployés pour continuer d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires. En collaboration avec des acteurs stratégiques et locaux, elle a récemment présenté les composantes de son modèle montréalais pour une ville sécuritaire, axé sur la prévention de la violence et l'action collective.

Se rapprocher des populations

Les équipes du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) travailleront à renforcer leurs liens avec les populations pour mieux les connaître, dans toute leur diversité; pour comprendre leurs enjeux et leurs besoins; et ultimement, pour mieux les servir.

D'ici la fin de l'année 2024, la Ville prévoit atteindre un effectif de 225 policières et policiers supplémentaires, dotés de profils diversifiés et représentatifs des communautés desservies.

Sur le plan de la prévention des incendies, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) recrutera 33 spécialistes en prévention des incendies.

En parallèle, le SIM terminera l'analyse et la rédaction du nouveau schéma de couverture de risques, qui sera présenté aux instances de l'agglomération en 2024.

Prévention en sécurité urbaine
6,5 M\$ au budget 2024

Embauche de spécialistes en prévention des incendies
1,3 M\$ au budget 2024



Photo : Véronique Lussier



Photo : Véronique Lussier

Favoriser la cohabitation sociale

L'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), composée d'une trentaine d'intervenantes et d'intervenants psychosociaux de première ligne, vise à aider les personnes en situation de conflit ou de détresse dans l'espace public et à faciliter la cohabitation. En 2024, ces services disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 seront déployés dans 4 arrondissements supplémentaires, pour un total de 8 arrondissements couverts.

ÉMMIS

10 M\$ au budget 2024

Renforcer la sécurité routière en plaçant les piétons au cœur des priorités

Déterminée à assurer la sécurité des piétons de tous âges dans les rues de la métropole, la Ville de Montréal progressera dans la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation, en ciblant des intersections clés et des lieux fréquentés.

Elle accordera une attention particulière aux zones scolaires, en augmentant ses embauches pour atteindre un effectif de plus de 640 brigadières et brigadiers, en plus de sécuriser une vingtaine d'intersections supplémentaires aux abords d'écoles et de CPE.

En collaboration avec différents partenaires, la Ville continuera la mise en œuvre du plan d'action Vision Zéro, qui vise à réduire à zéro le nombre de personnes mortes ou gravement blessées sur les routes d'ici 2040.

Elle misera aussi sur des actions concrètes, comme l'ajout de feux prioritaires pour les piétons, la sécurisation d'axes cyclables, ou encore des temps de traversée allongés et des aménagements urbains améliorés.

Vision Zéro : mesures de sécurisation

150 M\$ au PDI 2024-2033

Entente de travail et embauche de brigadières et brigadiers

3 M\$ au budget 2024

Programme de maintien et d'amélioration des feux de circulation

180 M\$ au PDI 2024-2033

Services de proximité

La Ville travaille sans relâche pour offrir des services fiables, efficaces et adaptés aux besoins de la population, tout en privilégiant des approches durables et respectueuses de l'environnement. Cette vaste gamme de services couvre de nombreux domaines : propreté, collecte des matières résiduelles, gestion des chantiers, déneigement, loisirs, activités culturelles et sportives, ainsi que les parcs et les espaces verts. Aux quatre coins de la métropole, les équipes sont sur le terrain pour améliorer au quotidien la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.



Photo : Myriam Baril-Tessier

Enraciner la nature en ville

Désireuse de mettre en valeur ses espaces verts et d'encourager un mode de vie actif, la Ville poursuivra la réalisation du Plan nature et sports. Elle se penchera notamment sur l'aménagement, le verdissement et la revalorisation de parcs et d'espaces publics, afin d'offrir à la population un contact avec la nature et une diversité d'activités extérieures.

En plus du développement de nouveaux grands parcs, des travaux sur les accès au site emblématique du Mont-Royal seront au programme en 2024, pour une expérience de visite plus sécuritaire et conviviale.

Grands parcs, protection des milieux naturels et forêt urbaine

551,7 M\$ au PDI 2024-2033

Parcs et espaces verts locaux

57 M\$ au PDI 2024-2033

Parc du Mont-Royal

100,8 M\$ au PDI 2024-2033

Répondre aux besoins du quotidien

Été comme hiver, les équipes de la Ville continueront à parcourir chaque jour les rues de la métropole pour offrir aux citoyennes et aux citoyens des espaces publics propres, agréables et sécuritaires.

La Ville portera une attention particulière aux infrastructures et installations municipales, afin d'améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie urbaine.

Par ailleurs, des sommes importantes seront investies pour la transformation de nombreux milieux de vie à travers la métropole. Des projets de rénovation et de développement d'installations sportives verront ainsi le jour.

En plus du budget que les arrondissements consacrent à la propreté, la Ville investira 3,2 M\$ en 2024 pour assurer la propreté de certaines artères clés.

La Ville poursuivra l'optimisation des services de collecte de matières résiduelles, pour faciliter le tri et réduire son impact environnemental. Elle finalisera par ailleurs le déploiement de la collecte des matières organiques.

Entretien et construction d'équipements aquatiques

423,1 M\$ au PDI 2024-2033

Développement d'installations sportives

261,5 M\$ au PDI 2024-2033

Déneigement

86 M\$ au budget 2024

Collecte et transport des matières résiduelles

135,7 M\$ au budget 2024

Aménagement de jardins communautaires et collectifs

10 M\$ au PDI 2024-2033



Vie culturelle

La Ville accorde une importance fondamentale à la culture. Elle mise sur une collaboration fructueuse avec de nombreux organismes et partenaires pour améliorer constamment l'accessibilité, la diversité et la richesse de l'offre culturelle à travers la métropole. En 2024, les priorités demeurent axées sur la transition écologique, la réconciliation avec les peuples autochtones, ou encore la valorisation de la langue française. La Politique de développement culturel, qui sera élaborée en 2024, y fera par ailleurs écho.



Photo : Sylvain Légaré

Développer des infrastructures culturelles accueillantes

Dans la prochaine année, la Ville poursuivra, entre autres, la planification des travaux dans plusieurs bibliothèques, dont Saint-Charles et Marie-Uguay dans le Sud-Ouest, ainsi qu'à Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et Montréal-Nord.

Du côté des maisons de la culture, la priorité sera donnée à la planification des travaux de la Maison de la culture Ahuntsic et de deux projets de mise à niveau de maisons de la culture, à Rosemont–La Petite-Patrie et Lachine. Toujours dans l'optique d'offrir des environnements accessibles et innovants, les travaux des trois projets d'espaces culturels mixtes (Centre Sanaaq, Centre Cœur-Nomade et Centre Espace-Rivière) suivront leur cours.

Réseau des bibliothèques

379 M\$ au PDI 2024-2033

Maisons de la culture²

4 M\$ au PDI 2024-2033

Espaces culturels mixtes³

113,8 M\$ au PDI 2024-2033

Soutenir des projets phares

La Ville appuiera le rayonnement d'événements et de projets emblématiques au centre-ville. Au cœur du Quartier des spectacles, le MEM – Centre des mémoires montréalaises, inauguré à l'automne 2023, fera redécouvrir Montréal à travers une multiplicité de points de vue et d'expériences.

MEM

3,3 M\$ au budget 2024

² Les arrondissements participent également au financement.
³ Sanaaq : 36,9 M\$; Cœur-Nomade : 36,9 M\$; Espace-Rivière : 59,8 M\$.

Préserver le patrimoine

Le patrimoine de Montréal constitue une richesse que la Ville protège et valorise au fil des années. Divers chantiers se poursuivront en 2024, dont la réalisation d'un inventaire des bâtiments à valeur patrimoniale construits avant 1940.

Restauration d'immeubles municipaux patrimoniaux

22,4 M\$ au PDI 2024-2033

Mise en valeur du Vieux-Montréal

34,1 M\$ au PDI 2024-2033

Miser sur la culture pour bâtir une ville plus inclusive et plus verte

En 2024, la Ville continuera à déployer des programmes de soutien aux organismes culturels, qui diffuseront une grande variété d'événements et d'activités axées sur les rencontres, le dialogue et la diversité. En parallèle, elle proposera des ateliers de sensibilisation aux enjeux de transition écologique, ainsi que des expositions et des activités sur des thèmes comme la diversité et l'inclusion, ou encore la réconciliation avec les peuples autochtones.

Soutien aux organismes culturels

36,8 M\$ au budget 2024

Entente sur le développement culturel liée à des projets avec des artistes et organismes autochtones

0,2 M\$ au budget 2024

Valoriser la langue française

En 2024, Montréal consolidera sa position de métropole francophone des Amériques. Elle poursuivra la mise en œuvre de son Plan d'action en matière de valorisation de la langue française 2021-2024, en soutenant un grand nombre d'initiatives et d'événements, dont 200 ateliers de francisation et 1000 activités de développement de la lecture à travers son réseau de bibliothèques.

Photo : Mathieu Sparks



Mobilité et développement urbain

Parce qu'une organisation du territoire cohérente favorise le bien-être des communautés, la Ville est résolue à développer des quartiers inclusifs, résilients et axés sur des réseaux structurants de mobilité active et collective. Par ailleurs, le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050, en cours d'élaboration, proposera des solutions d'aménagements innovantes pour bâtir le Montréal de demain.

Concevoir des milieux de vie inclusifs et résilients

La Ville poursuivra le développement de quartiers centrés sur le transport collectif et actif, ainsi que sur une offre résidentielle, commerciale et industrielle riche.

Les zones ciblées en priorité sont les secteurs Lachine-Est, Namur-Hippodrome–Cavendish, Louvain-Est, des Faubourgs et Bridge-Bonaventure.

Déterminée à améliorer la mobilité durable et à implanter des modes structurants de transport en commun, la Ville mettra en place un bureau de projet pour les secteurs de Namur-Hippodrome–Cavendish et Lachine-Est.

Lachine-Est
86,5 M\$ au PDI 2024-2033

Namur-Hippodrome–Cavendish
298,1 M\$ au PDI 2024-2033

Louvain-Est
66,7 M\$ au PDI 2024-2033

Secteur des Faubourgs
393,9 M\$ au PDI 2024-2033

Bridge-Bonaventure
124 M\$ au PDI 2024-2033

Photo : Mathieu Sparks





Photo: Julien Perron-Gagné

Mettre plein cap sur le vélo

La Ville bonifiera ses investissements pour entretenir et étendre son Réseau express vélo (REV), en implantant notamment 5,3 km de pistes cyclables sur les axes Saint-Antoine et Saint-Jacques.

Elle bonifiera son appui à l'offre de vélos en libre-service BIXI en augmentant de 50 % la flotte actuelle sur une période de cinq ans. Dès 2024, elle ajoutera plus de 1000 vélos et installera près de 100 stations supplémentaires.

Réseau express vélo et réseau cyclable

300 M\$ au PDI 2024-2033

Vélos en libre-service

113,2 M\$ au PDI 2024-2033

Offrir BIXI à l'année

Enfin, un projet pilote de service BIXI disponible à l'année sera déployé sur une zone de 100 km² à travers 7 arrondissements. Environ 150 des 850 stations BIXI seront maintenues pendant l'hiver et 2000 vélos équipés de pneus à crampons seront mis à disposition.

Propulser le transport collectif

La Ville accélérera ses efforts pour soutenir le développement d'une offre de transport collectif riche, diversifiée et adaptée aux besoins de la population.

Ainsi, les projets clés entamés ces dernières années poursuivront sur leur lancée, en particulier le prolongement de la ligne bleue et la création d'axes de mobilité durable sur Jean-Talon et Henri-Bourassa.

Enfin, les résidentes et résidents de l'agglomération de Montréal âgés de 65 ans et plus continueront de bénéficier de la gratuité des transports collectifs.

Ligne bleue

154,8 M\$ au PDI 2024-2033

Gratuité STM pour les personnes de 65 ans et plus

34,3 M\$ au budget 2024

Optimiser l'efficacité du réseau routier

Dans l'optique de faciliter les déplacements, la Ville renforcera les interventions de l'Escouade mobilité, qui patrouille sur les routes au quotidien pour améliorer la circulation. L'Escouade veillera par ailleurs à sensibiliser les gens au respect de nouvelles règles liées aux travaux et chantiers.

En outre, pour prolonger la durée de vie utile des chaussées et notamment pour réparer les nids-de-poule, la Ville maintiendra ses investissements dans le réseau artériel et local.

Escouade mobilité

2 M\$ au budget 2024

Programmes de planage-revêtement

841,3 M\$ au PDI 2024-2033

Solidarité, inclusion et participation

La Ville de Montréal place l'humain au cœur des priorités. Décidée à bâtir des milieux de vie inclusifs et résilients, elle consacre une attention toute particulière aux enjeux de sécurité, d'équité, d'accessibilité et d'inclusion. Elle encourage également les citoyennes et citoyens à s'impliquer davantage et à participer à la prise de décisions, pour imaginer ensemble l'avenir de Montréal.

Renforcer l'équité territoriale

Résolue à offrir des milieux de vie innovants et durables, la Ville a mis au point l'approche Quartiers inclusifs et résilients (QIR), qui mise sur un accès équitable aux services et aux infrastructures, notamment en matière de mobilité, d'habitation et d'espaces verts. En 2024, cette approche sera expérimentée dans 3 milieux témoins : les quartiers Saint-Pierre à Lachine, Sainte-Marie à Ville-Marie et Nord-Est à Montréal-Nord.

Dans les dernières années, la Ville a développé l'indice d'équité des milieux de vie, dans le but de mesurer les inégalités territoriales et de cibler les financements et projets à prioriser. Son déploiement à l'échelle de la métropole se poursuivra en 2024.

Quartiers inclusifs et résilients

29 M\$ au PDI 2024-2033



Accélérer le virage de l'inclusion

En 2024, la Ville redoublera d'efforts pour lutter contre les discriminations et favoriser l'inclusion. Elle continuera la mise en œuvre de plus de 500 initiatives liées à ces priorités, comme des projets de prévention de la violence chez les jeunes, du soutien en sécurité alimentaire auprès des populations vulnérables, un appui au rapprochement inter-culturel, des plans de lutte contre le racisme et les discriminations, ou encore l'implantation d'un fonds pour les personnes migrantes sans statut et à statut d'immigration précaire.

Désireuse d'offrir des services municipaux plus inclusifs et adaptés aux besoins des communautés, elle avancera dans le déploiement de sa stratégie en accessibilité universelle. Ce vaste chantier vise à faire de Montréal une ville accessible à tout le monde en investissant dans des aménagements, des infrastructures et des bâtiments municipaux.

En 2024, les contributions de soutien à de nombreux programmes d'aide aux personnes en situation d'itinérance se poursuivront.

Ces initiatives permettront de financer des projets de cohabitation sociale et d'intervention dans l'espace public, ainsi que des projets d'insertion sociale.

Programme d'aide aux personnes en situation d'itinérance

6,5 M\$ au budget 2024

Programme d'accessibilité universelle des bâtiments municipaux

30 M\$ au PDI 2024-2033

Programme d'aménagement urbain inclusif

54,5 M\$ au PDI 2024-2033



Photo : Mathieu Sparks

Un guichet unique pour les plaintes et signalements

La Ville s'engage au quotidien pour lutter contre le racisme et toutes les formes de discrimination, afin de cultiver un environnement de travail où chaque personne peut s'épanouir et se développer. Elle a accéléré ce virage organisationnel en mettant en place un guichet unique, qui a généré la création de 6 postes et qui a transformé le processus de traitement des plaintes au sein de l'organisation.

Son fonctionnement est simple : les personnes qui souhaitent déposer une plainte ou un signalement sont accompagnées de façon empathique, sécuritaire et confidentielle, tout en ayant l'assurance qu'un suivi du processus d'enquête sera effectué. Lieu d'écoute et de soutien, le guichet unique est accessible par téléphone à tout le personnel de la Ville depuis l'automne 2023.

Guichet unique

1,2 M\$ au budget 2024

Réaliser des idées citoyennes

Le budget participatif offre à la population une occasion concrète de décider de l'utilisation d'une partie du budget municipal. Chaque année, les gens proposent des idées d'aménagements ou d'équipements municipaux, et sont ensuite invités à voter pour les projets que la Ville réalisera.

En 2024, la Ville progressera dans la réalisation des projets sélectionnés lors des deux premières éditions. En parallèle, elle lancera la troisième édition, dotée d'une enveloppe de 45 M\$ et axée sur les mêmes thèmes que la précédente, soit la jeunesse, l'équité et la sécurité.

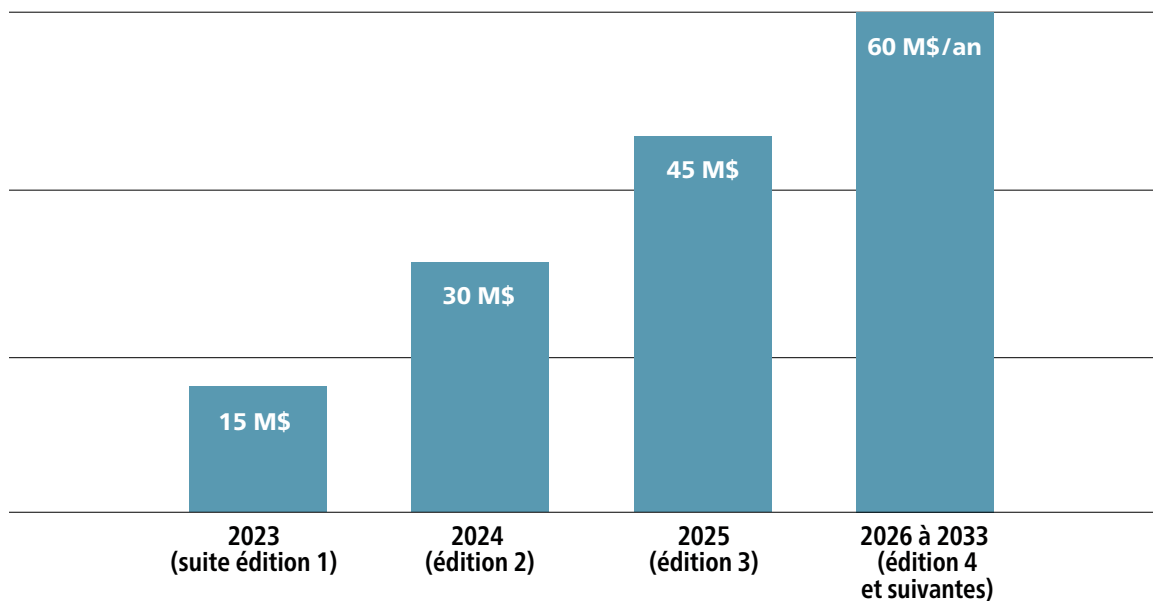
Projets phares des éditions précédentes

- Quinze mini-forêts aménagées dans cinq arrondissements pour augmenter la canopée en ville et offrir des lieux de ressourcement et de déconnexion.
- Le corridor écologique du grand Sud-Ouest, qui relie différents espaces de biodiversité entre LaSalle et Le Sud-Ouest, en plus de renforcer la présence de la nature en ville.
- Plus de 125 fontaines d'eau installées dans six arrondissements pour faciliter l'accès à l'eau potable dans les lieux publics et réduire la consommation de bouteilles d'eau à usage unique.

Budget participatif

555 M\$ au PDI 2024-2033

Évolution des investissements annuels inscrits au PDI 2024-2033 pour la réalisation des projets lauréats du budget participatif



Développement économique

Plus que jamais décidée à bâtir un avenir durable et prospère, la Ville entend stimuler l'économie de demain en privilégiant l'innovation, l'inclusion et la créativité. Elle poursuivra ses efforts pour renforcer l'attractivité du centre-ville, tout en accompagnant les commerces et entreprises locales. Soucieuse de favoriser l'essor de l'Est de Montréal, elle consacrera également une attention soutenue à sa revitalisation.



Photo : Mathieu Sparks

Propulser l'économie de la métropole

En 2023, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec ont renouvelé l'entente de Planification économique conjointe 2022-2025. Assortie d'une aide financière pouvant atteindre 150 M\$, cette entente vise à établir des orientations communes et un cadre d'intervention en matière de développement économique.

Dynamiser le centre-ville

Un ambitieux programme de valorisation et de développement du cœur économique et culturel de la métropole sera déployé en 2024. Adapté aux réalités actuelles et aux nouvelles tendances, il offrira une diversité d'activités, y compris un calendrier de rendez-vous hivernaux festifs qui mettront en valeur la culture, la créativité montréalaise et le caractère distinctif du centre-ville. Il permettra par ailleurs de renforcer le développement de milieux de vie vibrants et sécuritaires, en misant sur une expérience de mobilité active et collective améliorée.

Stratégie centre-ville

10 M\$ au budget 2024

Soutenir les entreprises montréalaises

La Ville favorisera la croissance d'entreprises et de commerces locaux, en collaboration avec ses partenaires socio-économiques, tout en affirmant son leadership en matière de transition écologique, de durabilité et d'inclusion. Afin d'attirer de nouvelles entreprises innovantes et de retenir celles en croissance, elle facilitera l'accès à l'accompagnement et au financement, par le biais d'accélérateurs et d'incubateurs. Elle appuiera aussi les entreprises d'économie sociale dans l'amélioration de leur impact et dans l'élaboration de solutions innovantes et ancrées dans les territoires. Elle accordera par ailleurs une attention particulière aux entreprises qui misent sur la circularité, celles issues de la diversité, ainsi qu'au secteur de la gastronomie.

Appui aux entreprises montréalaises

17,3 M\$ au budget 2024

Offrir des rues piétonnes en été

Vibrantes, accessibles et animées, les rues piétonnes sont devenues au fil des années une signature de l'été montréalais. De retour en 2024 pour une nouvelle saison estivale, elles continueront à dynamiser la vitalité des quartiers, tout en mettant à l'honneur les commerces locaux.

Piétonnisation des rues

4 M\$ au budget 2024

Accélérer la transformation de l'Est de Montréal

La Ville jouera un rôle clé dans la transformation de l'économie québécoise en donnant à l'Est de Montréal l'impulsion nécessaire à sa relance. Plus important projet de revitalisation industrielle au Canada, la concrétisation de ce vaste chantier de 30 km² s'appuiera sur la réhabilitation de terrains contaminés et sur l'arrivée de transports collectifs majeurs, comme le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal, le service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX et un projet de transport structurant. Le renouveau de l'Est passera également par une dynamique entrepreneuriale revisitée, qui favorisera la création de milieux de vie et de travail de qualité, axés sur la transition écologique, l'économie circulaire et les technologies propres.

Revitalisation de l'Est de Montréal

108,9 M\$ au budget 2024

Collecteur industriel

79 M\$ au PDI 2024-2033

Photo: Caroline Perron



**Programme
décennal
d'immobilisations
2024-2033**

Un PDI de 23,9 G\$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes.

Planifier à long terme

La Ville présente son quatrième PDI, un exercice qui lui permet d'adopter une vision à long terme des investissements qu'elle souhaite déployer, tout en les planifiant de manière stratégique et intégrée, dans un contexte où le vieillissement des infrastructures demeure un enjeu prioritaire.

S'aligner sur les orientations stratégiques de Montréal 2030

Les investissements réalisés dans le cadre du PDI 2024-2033 prennent en compte les priorités du plan stratégique Montréal 2030. Plusieurs outils ont été mis en place pour évaluer leur contribution aux orientations stratégiques du plan, comme la transition écologique, ou la solidarité, l'équité et l'inclusion. Ainsi, conformément au plan climat, 10 à 15 % des investissements inscrits au PDI sont consacrés à l'adaptation aux changements climatiques. Un test climat mesure également la contribution à la réduction des émissions de GES. D'autre part, l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) veille à tenir compte des réalités et besoins particuliers des personnes, dans toute leur diversité. Enfin, la revue des activités et des programmes vise à offrir des services de qualité et une plus grande équité sociale et territoriale, tout en optimisant la gestion des ressources.

Adopter une approche rigoureuse, responsable et équilibrée

Les investissements prévus dans le cadre du PDI 2024-2033 s'élèvent à 23 896 M\$. La protection des éléments des actifs représente 67,1 % des investissements, alors que la mise aux normes, l'acquisition, l'installation et la construction d'infrastructures comptent pour 32,9 %. Cette répartition permet de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures, dans le but de s'adapter aux besoins et réalités actuelles, tout en offrant des services de qualité aux Montréalaises et Montréalais.

Prioriser les infrastructures vieillissantes

Depuis 2015, la Ville a consacré une attention soutenue à l'entretien et au maintien des infrastructures, notamment celles de l'eau et du réseau routier. Maintenant dotée d'une meilleure connaissance de l'état réel de ses infrastructures, elle est en mesure de mieux cibler les investissements et d'en optimiser les coûts.

Parce que les besoins demeurent importants, la Ville compte investir 12 496 M\$ au cours de la prochaine décennie dans les infrastructures de l'eau et du réseau routier, soit 52 % des investissements des 23,9 G\$ prévus dans le PDI 2024-2033.

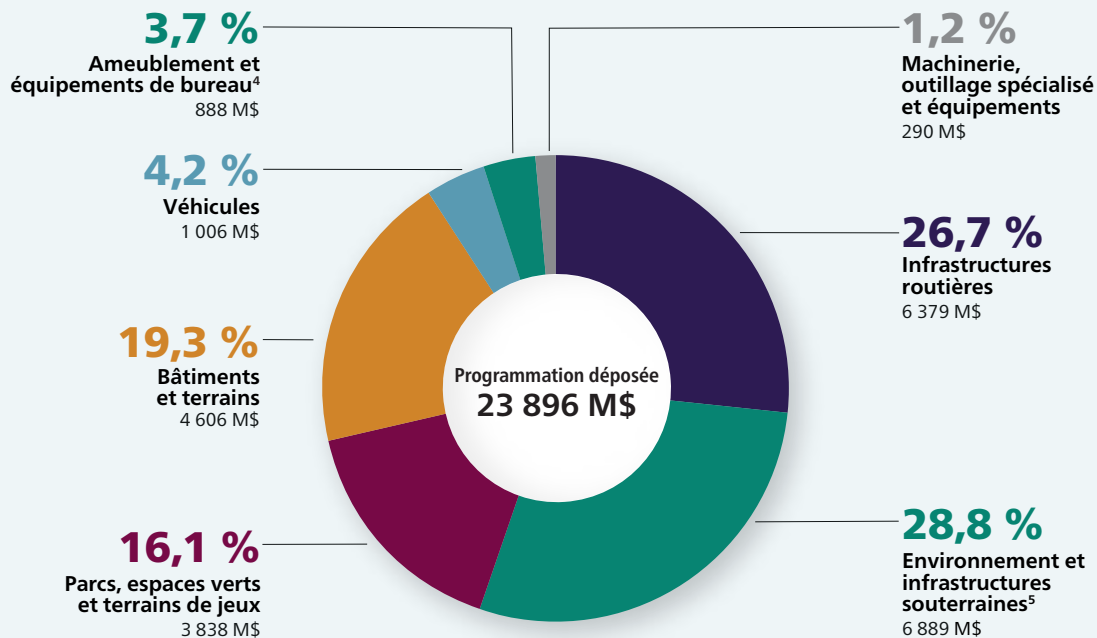
Miser sur les installations municipales

Grande propriétaire immobilière, la Ville prévoit investir 4 606,1 M\$ dans l'entretien de ses bâtiments et terrains, de même que dans le développement de nouveaux projets. Par exemple, le PDI 2024-2033 comporte plusieurs programmes consacrés :

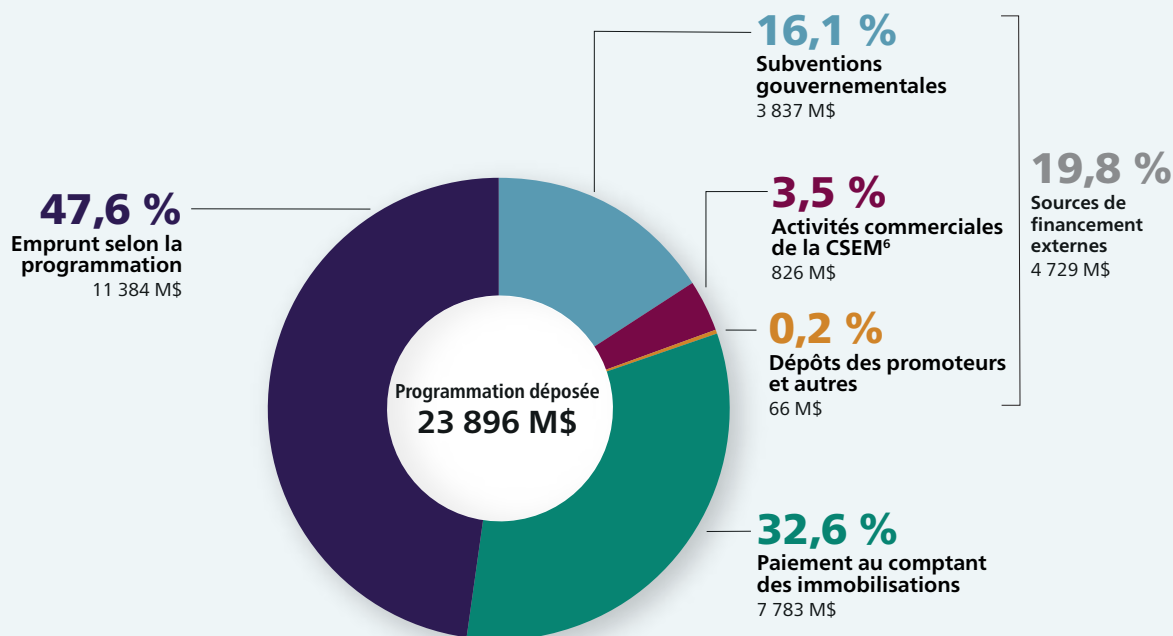
- à la protection de l'actif immobilier (414,4 M\$);
- au réseau des bibliothèques (379 M\$);
- aux actifs immobiliers du SPVM et du SIM (297,2 M\$);
- à l'Espace pour la vie (267,4 M\$);
- aux rénovations majeures du complexe Claude-Robillard, de l'hôtel de ville et de la cour municipale (154,3 M\$);
- aux cours de service des arrondissements (205,5 M\$);
- aux équipements culturels (174,3 M\$).

D'autre part, des investissements de 875,1 M\$ sont prévus afin de rehausser et d'optimiser les systèmes de technologies de l'information de la Ville.

Investissements par catégorie d'actifs



Modes de financement



4 Intègre l'informatique

5 Intègre l'eau

6 Commission des services électriques de Montréal

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

De 2024 à 2033, 6 117,2 M\$ seront consacrés aux infrastructures de l'eau, dont 701,5 M\$ en 2024. Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts demeure une priorité : 2 013,3 M\$ y seront investis dans la prochaine décennie. Le programme prévoit notamment le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont également prévus pour le plan directeur de drainage (527,8 M\$), le réseau primaire d'aqueduc (525,2 M\$) et le réseau primaire d'égouts (391,3 M\$).

Eau potable

Le PDI 2024-2033 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs d'eau potable, particulièrement pour les usines de traitement (426,5 M\$), ainsi que les réservoirs et les stations de pompage (101,3 M\$). De plus, la Ville poursuivra la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de 1,2 million de personnes, et mettra en œuvre des mesures pour fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de l'ouest, notamment ceux de Lachine et de Dorval.

Réservoir et station de pompage McTavish
237,5 M\$ au PDI 2024-2033

Réseaux d'alimentation de l'ouest
193,7 M\$ au PDI 2024-2033

Eaux usées

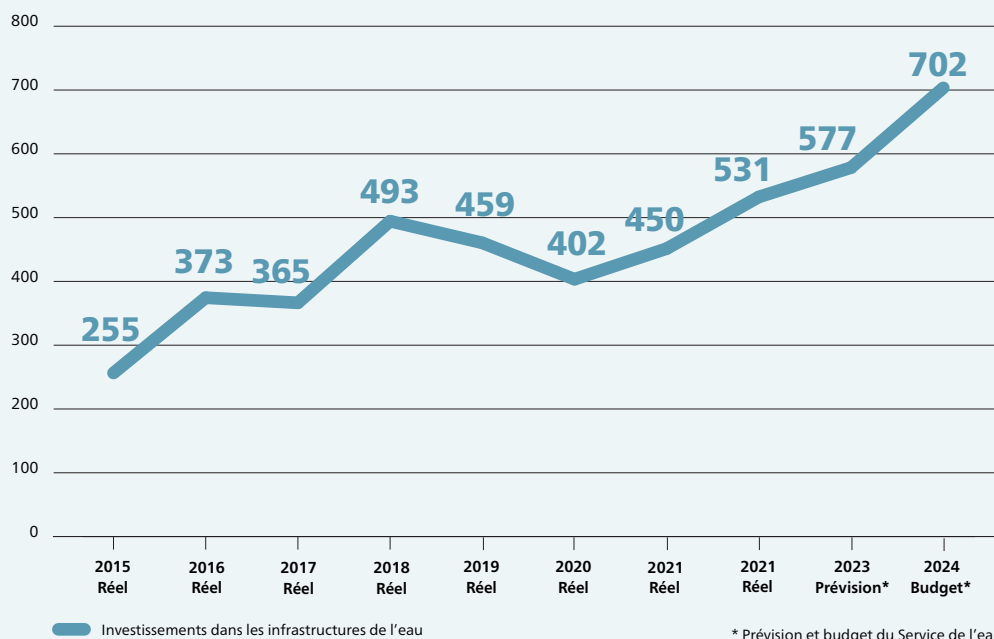
Le PDI 2024-2033 prévoit des sommes importantes pour le maintien de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et de son réseau d'intercepteurs (274,8 M\$). De plus, la Ville continuera la construction de l'usine de désinfection des eaux usées à l'ozone et les études pour le remplacement des incinérateurs.

Station Jean-R.-Marcotte - Construction de l'usine de désinfection
563,9 M\$ au PDI au PDI 2024-2033

Station Jean-R.-Marcotte - Remplacement des incinérateurs
694 M\$ au PDI 2024-2033

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau

(en millions de dollars)



Maintenir et renouveler les infrastructures routières

De 2024 à 2033, 6 846,4 M\$ seront alloués aux infrastructures routières et aux pistes cyclables, dont 566,5 M\$ en 2024. La priorité sera donnée à la protection et à la réhabilitation des infrastructures, qui bénéficieront d'un montant de 4 699,6 M\$. La Ville compte, par exemple, poursuivre ses investissements dans les programmes de planage-revêtement destinés au réseau artériel et local, pour atteindre 841,3 M\$. Ces sommes permettront de prolonger la durée de vie utile des chaussées, notamment pour éviter la prolifération des nids-de-poule.

D'autre part, des investissements de 1 104 M\$ seront consacrés à l'aménagement des rues devant être reconstruites, dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces sommes permettront notamment de favoriser la sécurité, ainsi que les transports actifs et collectifs.

La Ville réalisera également sur son réseau routier des interventions en lien avec les grands projets de ses partenaires, tels que le complexe Turcot et l'autoroute métropolitaine du ministère des Transports du Québec.

Complexe Turcot
128,4 M\$ au PDI 2024-2033

Autoroute métropolitaine
67,4 M\$ au PDI 2024-2033

Enfin, plusieurs projets majeurs de réaménagement vont débiter ou progresser, dans l'objectif d'améliorer l'accessibilité et la qualité de vie des résidentes et des résidents, comme le réaménagement de la rue Jean-Talon Est, en vue du prolongement de la ligne bleue du métro.

Rue Jean-Talon Est
131 M\$ au PDI 2024-2033

Voie Camillien-Houde et chemin Remembrance
90 M\$ au PDI 2024-2033

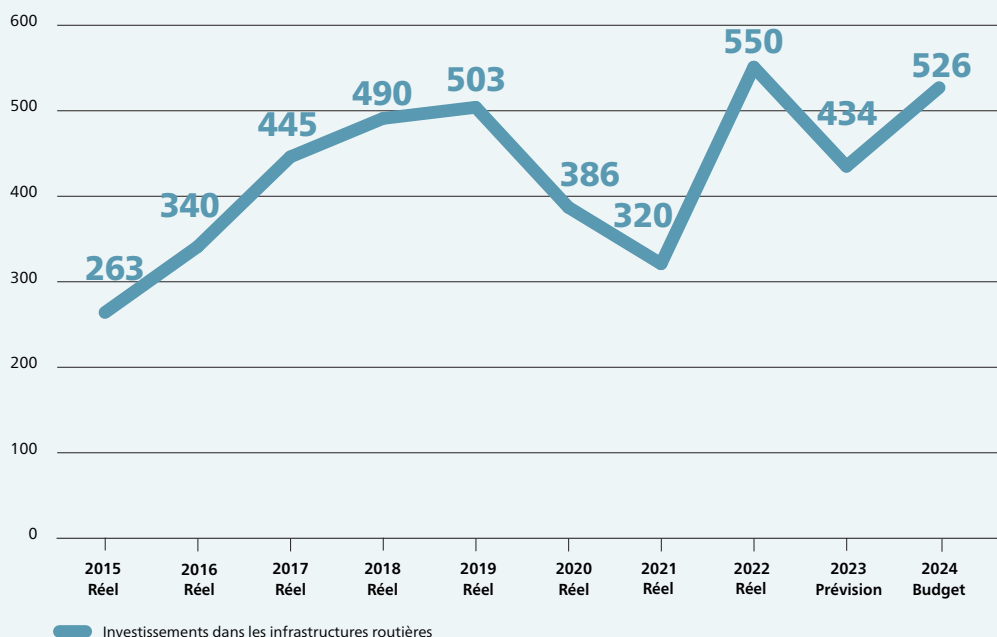
Avenue des Pins
102 M\$ au PDI 2024-2033

Pont Jacques-Bizard
29,2 M\$ au PDI 2024-2033

Centre universitaire de santé McGill
47,8 M\$ au PDI 2024-2033

Nord de L'Île-des-Sœurs
135 M\$ au PDI 2024-2033

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières (en millions de dollars)



Gestion de la dette

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation à la politique de gestion de la dette, tout en mandatant le Service des finances pour l'élaboration d'une stratégie financière et fiscale visant à assurer le retour, à moyen terme, du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de ladite politique.

Stratégies budgétaires retenues

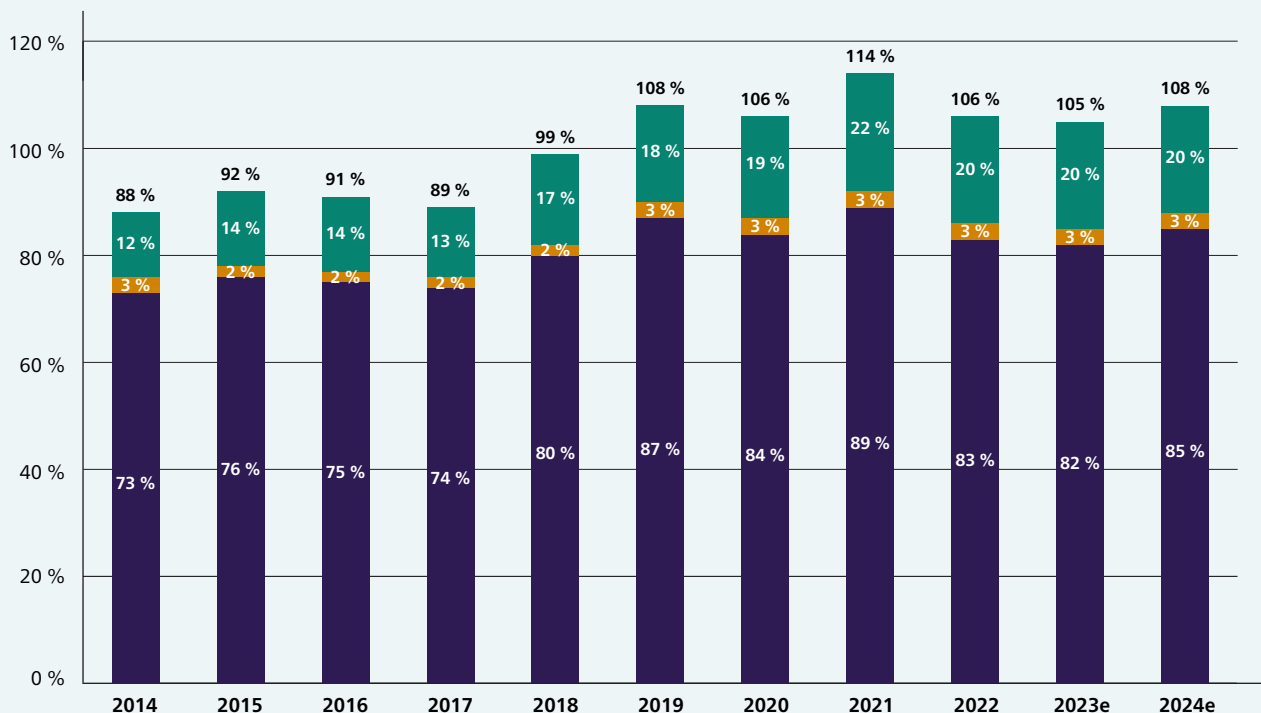
Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser le bilan financier de celle-ci se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- Stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G\$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- Maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant – ce qui représente, pour les années 2024 à 2026, un versement total de 1 701 M\$, soit 460 M\$ pour 2024, 567 M\$ pour 2025 et 674 M\$ pour 2026;
- Exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- Effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximal de quatre ans. Dès 2027, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

Dettes directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville

Ratio maximal de la limite d'endettement : 100 %



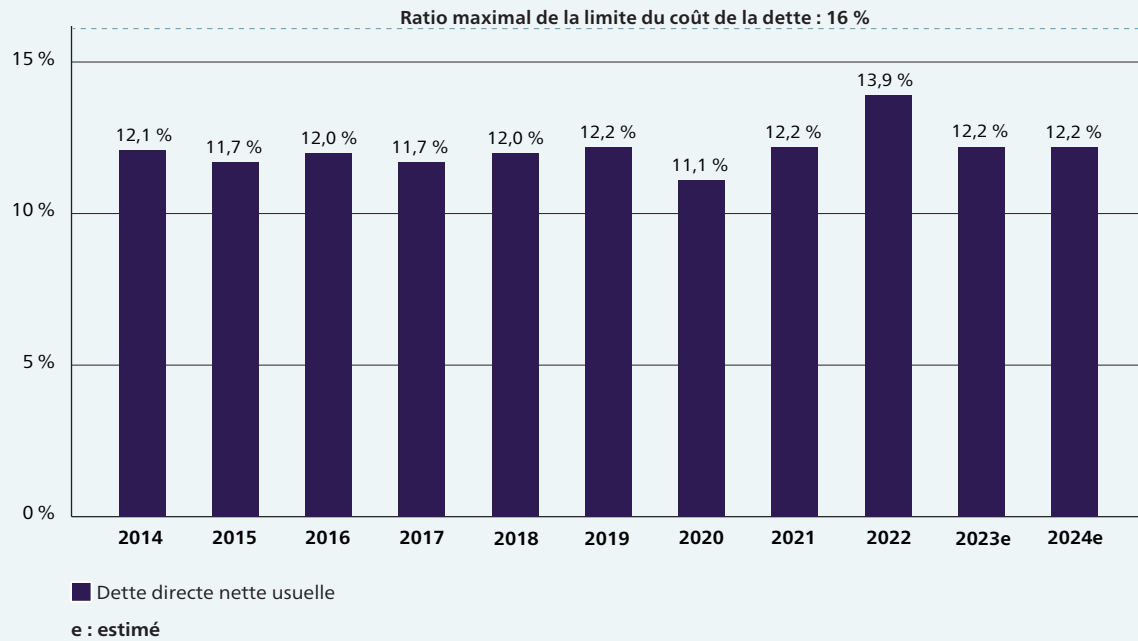
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023e	2024e
Total	88 %	92 %	91 %	89 %	99 %	108 %	106 %	114 %	106 %	105 %	108 %
Dettes de la STM	12 %	14 %	14 %	13 %	17 %	18 %	19 %	22 %	20 %	20 %	20 %
Autres dettes	3 %	2 %	2 %	2 %	2 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Dettes de la Ville	73 %	76 %	75 %	74 %	80 %	87 %	84 %	89 %	83 %	82 %	85 %

e : estimé

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net⁷ de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville.

Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses



⁷ Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M\$.

Arrondissements

Arrondissements

Les 19 arrondissements de Montréal présentent leurs budgets respectifs pour fournir des services de proximité à la population et pour répondre aux divers besoins d'investissement locaux.

Ils consacrent une part importante de leur budget à la prestation de services au quotidien, comme le maintien de la propreté, les diverses collectes de déchets ou encore le déneigement. Ils appuient également le développement économique local et soutiennent les organismes locaux dans l'offre d'activités culturelles, sportives, de loisir et de développement social. En 2024, 1 066,3 M\$ seront alloués aux budgets de fonctionnement des arrondissements.

En matière d'investissement, les actions sont diversifiées : modernisation et mise aux normes d'installations culturelles et sportives, réaménagement de parcs locaux, réfection de rues et de trottoirs, apaisement de la circulation et développement de modes de transport actifs. De 2024 à 2033, 4 874,8 M\$⁸ seront réservés aux investissements des arrondissements dans le cadre du PDI.

Portrait des arrondissements

Arrondissement	Population	Superficie	Valeur moyenne propriété unifamiliale	Valeur moyenne propriété appartement - condo	Budget de fonctionnement 2024	PDI 2024-2033	Effectif années-personnes
Ahuntsic-Cartierville	138 923	24,2 km ²	809 100 \$	362 600 \$	65,8 M\$	71,1 M\$	454,8
Anjou	45 288	13,7 km ²	575 500 \$	329 600 \$	32,6 M\$	56,6 M\$	223,9
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	173 729	21,4 km ²	1 154 400 \$	532 100 \$	79,0 M\$	68,3 M\$	562,9
Lachine	46 971	17,7 km ²	629 800 \$	356 200 \$	33,1 M\$	36,8 M\$	250,4
LaSalle	82 933	16,3 km ²	644 900 \$	387 700 \$	46,6 M\$	51,3 M\$	296,7
Le Plateau-Mont-Royal	110 329	8,1 km ²	1 156 500 \$	542 300 \$	63,1 M\$	57,0 M\$	465,5
Le Sud-Ouest	86 347	15,7 km ²	764 200 \$	517 000 \$	65,8 M\$	64,6 M\$	446,5
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	19 857	23,6 km ²	666 900 \$	303 500 \$	13,5 M\$	29,3 M\$	119,7
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	142 753	25,4 km ²	551 800 \$	353 600 \$	80,8 M\$	85,2 M\$	616,2
Montréal-Nord	86 857	11,1 km ²	451 800 \$	302 700 \$	46,9 M\$	51,7 M\$	375,8
Outremont	26 505	3,9 km ²	2 110 900 \$	740 500 \$	18,1 M\$	25,6 M\$	128,2
Pierrefonds-Roxboro	73 194	27,1 km ²	601 100 \$	325 100 \$	37,2 M\$	58,0 M\$	286,6
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	113 868	42,3 km ²	473 800 \$	269 900 \$	69,4 M\$	128,9 M\$	460,3
Rosemont-La Petite-Patrie	146 501	15,9 km ²	847 100 \$	466 900 \$	73,4 M\$	88,4 M\$	718,0
Saint-Laurent	104 366	42,8 km ²	871 200 \$	436 900 \$	81,3 M\$	187,5 M\$	598,3
Saint-Léonard	80 983	13,5 km ²	714 400 \$	394 500 \$	41,5 M\$	74,5 M\$	253,8
Verdun	72 820	9,7 km ²	1 101 600 \$	568 600 \$	41,5 M\$	41,2 M\$	326,8
Ville-Marie	103 017	16,5 km ²	1 542 200 \$	614 500 \$	110,0 M\$	141,9 M\$	622,4
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	144 814	16,5 km ²	625 900 \$	432 000 \$	66,8 M\$	76,5 M\$	456,5

Note : Les valeurs moyennes présentées sont celles du rôle d'évaluation foncière 2023-2024-2025, déposé le 14 septembre 2022.

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances

630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

Dépôt légal
4^e trimestre 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1968-8
Faits saillants
Budget de fonctionnement 2024
Programme décennal d'immobilisations 2024-2033
PDF, Français

Design graphique :
Ville de Montréal,
Service de l'expérience citoyenne
et des communications
129-04 Budget 2024

Imprimé au Canada sur du papier recyclé.



Montréal 

Montréal.ca